

La Provence

1197

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**DU LUNDI 30 JUIN 1997**

L'an Mil Neuf Cent Quatre-Vingt Dix Sept, le trente Juin à dix heures trente, les actionnaires de la Société LE PROVENÇAL, société anonyme au capital de quatre millions sept cent soixante dix-neuf mille francs, divisé en cinq mille trois cent dix actions de neuf cents francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à Marseille (15ème) - 248, Avenue Roger Salengro, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Pierre MILET en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

– Roland BONNEFOY est désigné comme Secrétaire.

Le tout, conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent cinq mille trois cent deux actions, soit plus du quart des actions composant le capital et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Lecture est donnée du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes, puis, le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après un échange de vues entre les actionnaires, personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu

- la lecture du Rapport de Gestion sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 1996 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes dudit exercice comprenant le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, telles qu'indiquées dans le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice se montant à 3.840.575,79 Francs au compte " Report à Nouveau ".

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Roger THEROND vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2003 qui statuera sur les comptes de 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Jean-René CHIOCCA, Résidence "Le Versailles", Route des Sanguinaires, 20000 - AJACCIO, comme Administrateur de la Société, faite à titre provisoire le 16 décembre 1996 par le Conseil d'Administration en remplacement de la Société Quillet ancien Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Philippe ZAGDOUN, domicilié au 149, rue Anatole-France à LEVALLOIS-PERRET Cédex 92534, comme Administrateur de la Société pour une durée de six années à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Bernard MAINFROY, domicilié au 149, rue Anatole-France à LEVALLOIS-PERRET Cédex 92534, comme Administrateur de la Société pour une durée de six années à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Edmond LECOURT, domicilié Château Prérigord, 6 rue Lacets St-Léon - 98000 MONTE CARLO, comme Administrateur de la Société pour une durée de six années à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Laurent GILARDINO, domicilié 6 rue de la Coquette - 13012 MARSEILLE, comme Administrateur de la Société pour une durée de six années à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

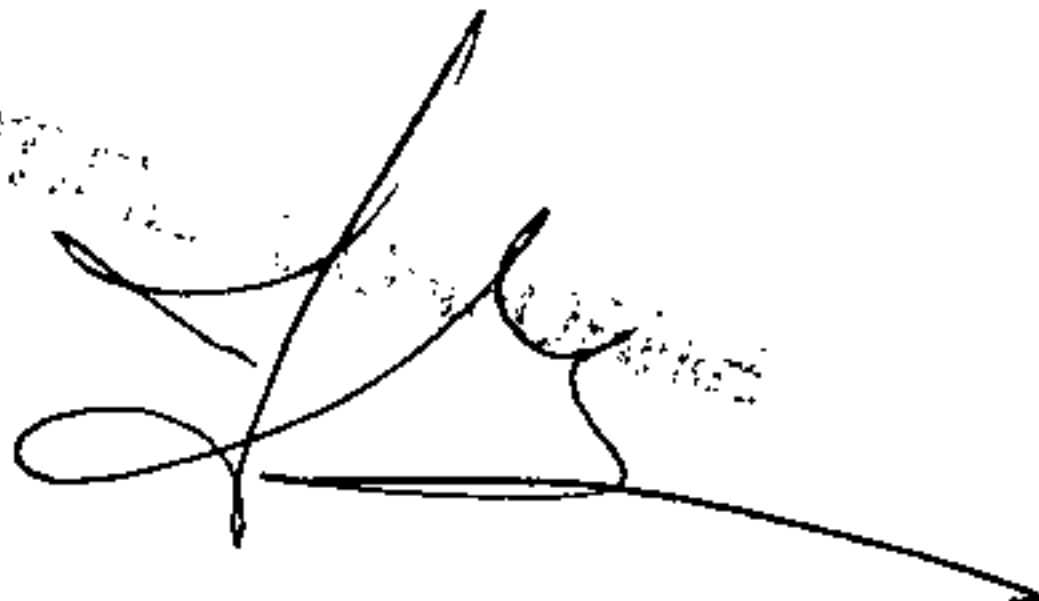
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie de cette délibération, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, M. le Président déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT :



CEPHEC 10/04/2018

LES SCRUTATEURS :

LE SECRETAIRE :